



PRIVALTO CROISSANCE 2012

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

PRIVALTO



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Le souscripteur supporte le risque de crédit de BNP Paribas (Standard & Poor's AA-, Moody's A2, Fitch Ratings A+), émetteur du produit.

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 7 ans
- **Éligibilité** : Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
- Titre de créance exposé à l'indice français CAC 40 (dividendes non réinvestis)

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

Privalto Croissance 2012 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée de 7 ans proposant aux investisseurs :

- Une exposition au marché actions français via l'indice CAC 40 (dividendes non réinvestis)
 - À l'échéance, un remboursement du capital augmenté de 150 % de la performance positive de l'indice CAC 40 si l'indice clôture à son niveau initial ou au-dessus
 - Une perte en capital à l'échéance si à la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial
- Pour bénéficier à l'échéance d'un remboursement potentiel de 100 % du capital augmenté de 150 % de la performance positive de l'indice, l'investisseur accepte de s'exposer à un risque de perte en capital.



AVANTAGES

- L'investisseur bénéficie d'un produit adossé à un sous-jacent de référence, transparent et lisible, et offrant une formule de remboursement simple
- Le produit offre une protection du capital jusqu'à une baisse de 50 % de l'indice par rapport à son niveau initial
- En cas de hausse de l'indice par rapport à son niveau initial à l'échéance des 7 ans, l'investisseur reçoit son capital augmenté de 150 % de la performance positive finale de l'indice CAC 40

INCONVÉNIENTS

Risque de perte en capital partielle ou totale en capital :

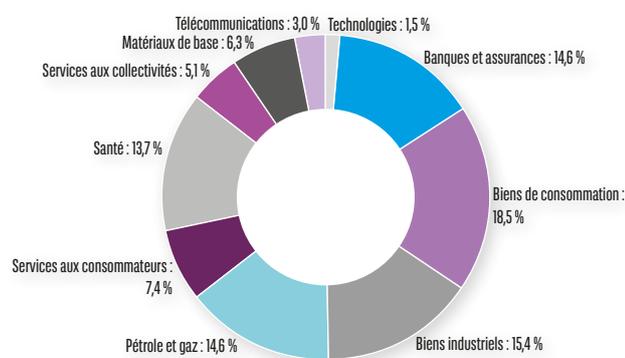
- En cours de vie : en cas de revente du produit avant l'échéance, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables *a priori* ;
- À l'échéance : risque de perte en capital si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. Cette perte peut être totale si l'indice cède la totalité de sa valeur.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'indice CAC 40 est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis
- L'investisseur supporte le risque de crédit de BNP Paribas (Moody's A2, Standard & Poor's AA-, Fitch Ratings A+)

L'INDICE CAC 40 : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

Privalto Croissance 2012 est adossé à l'indice CAC 40 dividendes non réinvestis, qui regroupe 40 des actions les plus échangées sur la place de Paris. Ces valeurs, issues des différentes branches d'activités, sont représentatives de la tendance globale des grandes entreprises françaises. Leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.euronext.com).

A titre indicatif, le niveau de l'indice au 31 août 2012 est de 3413,07 points.

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE CAC 40



PERFORMANCES HISTORIQUES DE L'INDICE CAC 40



Source : Bloomberg, 31 août 2012

N.B : Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur de remboursement du produit à l'échéance ne constitue donc pas nécessairement le montant qui leur est effectivement restitué. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables *a priori*.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation initiale, soit le 31 octobre 2012, on constate le niveau initial de l'indice CAC 40.

- Si à la date de constatation finale, l'indice clôture à son niveau initial ou au-dessus, l'investisseur reçoit :

**100 % de son capital
+ 150 % de la performance positive finale de l'indice CAC 40**

- Si à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 50 %, l'investisseur récupère à l'échéance son capital :

100 % de son capital

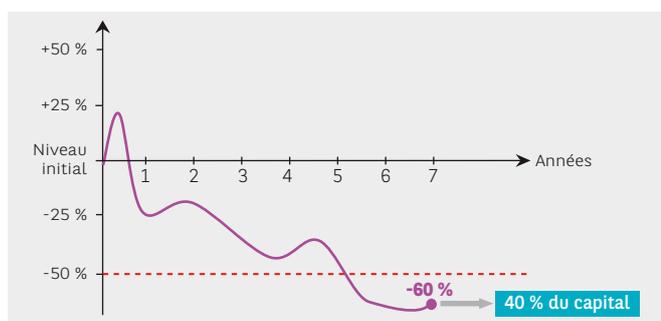
- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère à l'échéance :

Le capital diminué de la baisse finale de l'indice

L'investisseur subit une perte partielle de son capital (ou totale si l'indice cède la totalité de sa valeur).

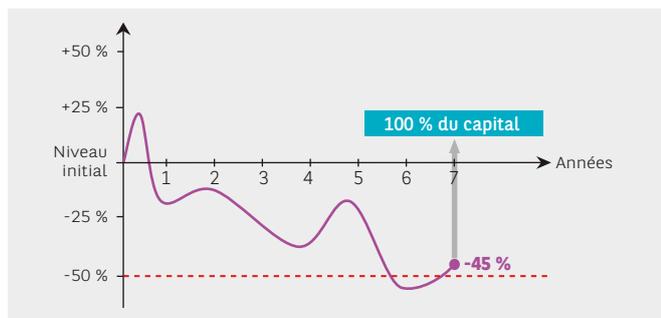
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Performance de l'indice à l'échéance
- Niveau final de l'indice en dessous duquel la protection du capital n'est pas assurée à l'échéance
- Montant remboursé à l'échéance



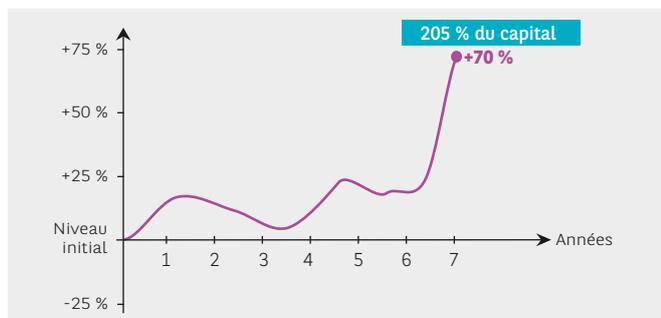
CAS DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE, AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES -50 % À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

- A l'échéance, le CAC 40 clôture en baisse de 60 %.
- A l'échéance, l'investisseur reçoit : $100\% - 60\% = 40\%$ de son niveau initial (soit un taux de rendement actuariel brut de $-12,3\%$, identique à celui de l'indice).



CAS INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE, SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES -50 % À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

- A l'échéance, le CAC 40 clôture en baisse de 45 %.
- A l'échéance, l'investisseur reçoit : 100 % de son capital initial (soit un taux de rendement actuariel brut de 0 %, contre $-8,2\%$ pour l'indice).



CAS FAVORABLE : L'INDICE RÉALISE UNE PERFORMANCE DE 70 % À ÉCHÉANCE

- A l'échéance, le CAC 40 clôture en hausse de 70 %.
- A l'échéance, l'investisseur reçoit : $100\% + 70 \times 150\% = 205\%$ de son capital initial (soit un taux de rendement actuariel brut de $10,8\%$, contre $7,9\%$ pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par Le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne seraient constituées en aucune manière une offre commerciale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Code ISIN :** FR0011330562
- **Forme juridique des Titres de créance :** Obligations présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
- **Émetteur :** BNP Paribas S.A. (AA- / A2 / A+)
- **Valeur nominale :** 1 000 €
- **Éligibilité :** Compte-titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
- **Souscription :** Du 1^{er} octobre au 31 octobre 2012
- **Date d'émission :** 1^{er} octobre 2012
- **Frais :** Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,5 % TTC du montant de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC.
- **Sous-jacent / indice :** Indice CAC 40 (code ISIN : FR0003500008)
- **Date de constatation du niveau initial de l'indice :** 31 octobre 2012
- **Date de constatation finale :** 31 octobre 2019
- **Date de remboursement final :** 8 novembre 2019
- **Valorisation :** Quotidienne
- **Marché secondaire :** Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa valorisation théorique de marché des Titres de Créance sans fourchette de prix achat/vente.
- **Cotation :** NYSE Euronext Paris

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT

Privalto Croissance 2012 (ci-après les « Obligations ») sont des obligations **présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur NYSE Euronext Paris et pouvant notamment être utilisées comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Privalto Croissance 2012. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance sur Privalto Croissance 2012 en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les investisseurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Obligations exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Obligations et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Obligations au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Obligations et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Obligations avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé « Programme d'émission d'Obligations » daté du 15 juin 2012 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers, (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission. **Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base.** En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Obligations, cette dernière prévaut. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et sur le site www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Obligations, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Obligations décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. CAC40™ et «CAC™» sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.